

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 25 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 19 Juin 2026
--

L'an deux mil vingt six et le vingt cinq juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BARBIER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Excusés : Stéphanie LHOPITAL (pouvoir donné à Agnès NELIAS) - Adrien GERSTER (pouvoir donné à Charlotte DECAMBRON)

Secrétaire : Guillaume ANTONIALI

D/2026-082

Objet de la délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre du produit des amendes de police - exercice 2026

Madame la Maire rappelle que la commune a possibilité de solliciter, pour des opérations de sécurisation, une subvention au titre du produit des amendes de police 2026, dans le cadre des opérations pour la circulation routière, pour les thématiques suivantes :

- =) Travaux commandés par les exigences de la sécurité routière,
- =) Réalisation, aménagement, rénovation et sécurisation d'itinéraires cyclables ou piétons.

La commune souhaite améliorer la sécurité des usagers et des véhicules avec les opérations suivantes :

- Pose de miroirs aux emplacements suivants : intersection de la traverse de Châteaueux et Route de la source, et ses équipements afférents, moyennant un coût de 1 703.50 € HT,
- Reprise structurelle d'un mur de soutènement dans le centre du village, moyennant un coût HT de 7 235.00 €

Soit un total général de : 8 938.50 € HT, soit 10 726.20 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION



VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2334-24,

CONSIDERANT que la sécurité des usagers sera renforcée par cette opération,

SOLLICITE le bénéfice de la répartition du produit des amendes de police 2026 pour les opérations de sécurisation présentées ci-dessus, dans le cadre des opérations subventionnées pour la sécurité routière,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Guillaume ANTONIALI Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 29 JUIN 2026

Publication ou notification du : 29 JUIN 2026

Publication site internet le : 29 JUIN 2026

Affichage de la liste des délibérations le : 29 JUIN 2026